

Actualités d'UNIDROIT

➤ 84^{ème} Session du Conseil de Direction – Rome, 18-20 avril 2005 ◀

I. – ASPECTS INSTITUTIONNELS

Le Conseil de Direction, en présence du Président de l'Assemblée Générale, S.E. M. Helmy BEDEIR, Ambassadeur de la République arabe d'Égypte en Italie, a nommé M. Arthur S. HARTKAMP et M. LYOU Byung-Hua respectivement Premier Vice-Président et Second Vice-Président jusqu'à sa 85^{ème} session.

Le Conseil a ensuite nommé M. Ignacio GARCIA PUJOL (Chili), Associé *Cruzat, Ortuzar & Mackenna (Baker & McKenzie)* (Santiago) correspondant de l'Institut.

II. – ACTIVITES LEGISLATIVES

Principes relatifs aux contrats du commerce international – Le Conseil a pris note du fait qu'avant la fin de 2004, trois des versions linguistiques officielles de l'Institut des *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international* de 2004 (anglais, français, italien) avaient été publiées et que la version espagnole était en préparation; également, une version intégrale en chinois avait été publiée, et des traductions en coréen, farsi, grec, roumain, russe, slovaque, thaï et vietnamien étaient en préparation.

Le Conseil a exprimé sa profonde satisfaction à l'égard de la rédaction d'un projet d'Acte uniforme sur le droit des contrats pour l'*Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires* (OHADA) par le Professeur Marcel FONTAINE (Université de Louvain-la-Neuve, membre du Groupe de travail sur les Principes). Le projet est bien évidemment, dans une très large mesure, inspiré des *Principes relatifs aux contrats du commerce international 2004*.

Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale – Le Conseil s'est réjoui de l'adoption des Principes de Procédure Civile par la réunion annuelle de l'*American Law Institute* en mai 2004, qui a suivi la décision correspondante prise par le Conseil de Direction d'UNIDROIT un mois plus tôt.

Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles – Le Conseil a pris note du fait que, à la suite de l'entrée en vigueur de la Convention du Cap le 1^{er} avril 2004, la ratification de la Convention ainsi que du Protocole aéronautique par les Etats-Unis d'Amérique avait porté le nombre d'Etats contractants à cinq (Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Nigeria, Pakistan et Panama). Compte tenu que l'on attendait d'autres ratifications dans un avenir proche, l'entrée en vigueur de l'instrument en ce qui concerne son application aux biens spatiaux devrait intervenir prochainement (article 49(1) de la Convention, article XXVIII du Protocole aéronautique). Le Conseil a également pris note de l'état d'avancement de la préparation du Registre international ainsi que des discussions concernant la décision du Conseil de l'OACI d'agir en tant qu'Autorité de surveillance.

Le Conseil a été informé de la poursuite des travaux visant à construire le succès des consultations en cours relatives à l'*avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux*.

Enfin, ayant constaté avec satisfaction que le second séminaire régional sur l'*avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire* s'était tenu à Mexico les 11 et 12 octobre 2004, le Conseil de Direction a établi la procédure à suivre et discuté, notamment, des possibilités concernant le gouvernement qui accueillera la conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole.

Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux – Le Conseil a été informé de la préparation de la première session d'un Comité d'experts gouvernementaux, qui se tiendra pour discuter l'*avant-projet de Convention sur les Règles harmonisées de droit matériel applicables aux titres détenus auprès d'un intermédiaire*, du 9 au 20 mai 2005.

III. – PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PERIODE TRIENNALE 2006-2008

Lors de sa 84^{ème} session, le Conseil de Direction a arrêté, en vue de sa transmission à l'Assemblée Générale pour approbation, le Programme de travail suivant :

I. – TRAVAUX LEGISLATIFS

- *Principes relatifs aux contrats du commerce international* : Un nouveau Groupe de travail chargé de la préparation d'un nombre encore indéterminé de chapitres additionnels sera constitué. Le Conseil a discuté un grand nombre de propositions. Un consensus a été atteint en ce qui concerne l'introduction de certains sujets ("*unwinding of failed contracts*", pluralité de débiteurs et de créanciers, illicéité, résolution de contrats à long terme "*for cause*"). D'autres consultations sont prévues pour définir plus précisément le mandat futur du Groupe de travail.
- *Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* : Le Conseil a décidé que les travaux sur les Protocoles du Cap en matière de matériel roulant ferroviaire et de biens spatiaux devraient se poursuivre en vue de la convocation d'une Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole ferroviaire à la mi-2006 et l'adoption d'un Protocole spatial aussitôt que possible. Le Comité a convenu, en principe, d'introduire l'élaboration d'un quatrième Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricole, de construction et minier sous réserve que le bien fondé de tels travaux soit confirmé dans une étude préliminaire.
- *Opérations sur les marchés financiers interconnectés et transnationaux* : Il a été convenu que le sujet de l'instrument visant à l'accroissement des transactions sur les marchés émergents – selon toute vraisemblance un guide législatif – devrait être le prochain à traiter de la liste de sujets qui avait été approuvée, en principe, par l'Assemblée générale en 2004.
- *Loi type sur le crédit-bail* : Il a été convenu que les travaux sur une loi type seraient entrepris sous réserve que le soutien extérieur qui avait été proposé par un correspondant de l'Institut soit rendu disponible.
- *Transport multimodal* : Il a été convenu que, compte tenu de l'implication de longue date d'UNIDROIT dans la rédaction d'instruments juridiques en matière de transport, il faudrait réfléchir à la possibilité de travailler avec les autres organisations internationales compétentes dans cette matière.

II. – ACTIVITES LIEES AUX TRAVAUX LEGISLATIFS

- *Programme de coopération juridique*, en particulier (a) les bourses pour les fonctionnaires des Gouvernements et jeunes chercheurs en provenance de pays en développement et transition économique, (b) l'exploration de nouvelles possibilités de coopération dans le domaine de la modernisation du droit privé et commercial.

- *Publications d'UNIDROIT*
- *Base de données sur le droit uniforme.*

➤ **Mise en œuvre du Programme de travail 2002-2004** ◀

GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES

- i. – *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques (2001)*

Ces instruments ont été adoptés lors d'une Conférence diplomatique qui s'est tenue au Cap du 29 octobre au 16 novembre 2001. La Résolution n° 2 de la Conférence invitait l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à accepter les fonctions de l'Autorité de surveillance du Registre international, et en attendant cette acceptation, constituait une Commission préparatoire pour faire fonction d'Autorité provisoire de surveillance. Le 15 juin 2005, le Conseil de l'OACI a décidé de confirmer son acceptation et assumera les fonctions d'Autorité de surveillance du Registre international lorsque la Convention et le Protocole entreront en vigueur.

L'un des éléments clés de la Convention est l'établissement d'un Registre international permettant l'inscription des garanties internationales, des cessions de garanties internationales et d'autres droits et opérations susceptibles d'inscription en vertu de la Convention et du Protocole. Les fonctions de l'Autorité de surveillance conformément à la Convention sont d'établir le Registre international, nommer et révoquer le Conservateur, surveiller les activités du Conservateur et le fonctionnement du Registre international. Suite au choix, le 2 juin 2002, de la société Aviareto, ayant son siège en Irlande, pour administrer le Registre international, la confirmation de l'acceptation par le Conseil de l'OACI des fonctions de l'Autorité de surveillance signifie que la structure institutionnelle nécessaire sera en place pour l'entrée en vigueur de la Convention et du Protocole. Suite au dépôt par le Sultanat d'Oman de ses instruments d'adhésion à la Convention et au Protocole, seules deux ratifications supplémentaires sont nécessaires en vue de remplir les conditions pour l'entrée en vigueur de la Convention et du Protocole.

- ii. – *Préparation d'un avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire*

Le Groupe de travail spécial sur le Registre ferroviaire, établi par le Comité conjoint d'experts gouvernementaux à sa première session, s'est réuni pour la quatrième fois du 22 au 24 février 2005 à Rome. Conformément au mandat qui lui a été conféré, le Groupe de travail a examiné divers questions portant notamment sur le statut fiscal du Conservateur, le statut juridique de l'Autorité de surveillance et de son Secrétariat (immunités, responsabilité et assurance), de la structure tarifaire du Registre ou encore du Règlement du Conservateur et des règles de procédure de l'Autorité de surveillance. Des représentants du Comité de rédaction ont par ailleurs participé aux travaux du Groupe de travail et, sur propositions de ce dernier, modifié certaines dispositions (UNIDROIT 2005 Etude LXXIIIH – Doc. 18 / OTIF/IJR/14). Comme ces amendements n'ont pas été entérinés par le Comité conjoint UNIDROIT/OTIF d'experts gouvernementaux qui ne sera plus convoqué, ils seront soumis à la Conférence diplomatique en tant que proposition des Etats membres du Groupe spécial sur le Registre ferroviaire.

La réunion du Groupe de travail sur le Registre ferroviaire a été précédée le 21 février d'un "Cape Town Registry Workshop" au cours duquel M. Jeffrey WOOL, Conseiller spécial pour les questions de financement international de matériel d'équipement, a présenté et expliqué les solutions retenues pour le Protocole aéronautique à propos du système d'inscription. Les personnes présentes ont eu l'occasion de débattre de l'opportunité d'en retenir certaines pour les futurs Protocoles ferroviaire et spatial¹. Lors de sa 84^{ème} session qui s'est tenue à Rome du 18 au 20 avril 2004, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a décidé d'autoriser formellement la transmission du texte du projet de Protocole ferroviaire à une Conférence diplomatique pour adoption étant donné le degré de consensus atteint.

**LES REGLES HARMONISEES DE DROIT MATERIEL RELATIVES
AUX TITRES DETENUS AUPRES D'UN INTERMEDIAIRE**

Le Comité d'étude sur *l'harmonisation des règles de droit matériel relatives aux titres détenus auprès d'un intermédiaire*, après sa 5^{ème} session tenue à Budapest, Hongrie, du 18 au 22 septembre 2004, a remis l'avant-projet d'instrument² au Conseil de Direction d'UNIDROIT en novembre 2004. Le Conseil de Direction a approuvé le texte et les Notes explicatives s'y rapportant le 23 décembre 2004, à l'issue d'une consultation écrite (ainsi que cela avait été convenu à la 83^{ème} session du Conseil tenue en avril 2004).

Le Secrétariat a invité les Gouvernements des Etats membres d'UNIDROIT et plusieurs organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales à examiner l'avant-projet de Convention sur l'harmonisation des règles de droit matériel relatives aux titres détenus auprès d'un intermédiaire, à l'occasion d'une première session d'experts gouvernementaux, qui s'est tenue à Rome du 9 au 20 mai 2005³.

M. Hans KUHN (Suisse) a été nommé Président du Comité. M. Maxime PARE (Canada) et M. R.S. LOONA (Inde) ont été élus respectivement premier Vice-Président et second Vice-Président. Un Comité de rédaction a été constitué, présidé par M. Hideki KANDA (Japon), avec M. Guy MORTON (Royaume-Uni) et M. Michel DESCHAMPS (Canada) en tant que Vice-Présidents.

Sur la proposition du Comité de rédaction, le Comité d'experts gouvernementaux a approuvé le texte modifié de l'avant-projet de Convention⁴ qui constituera le document de travail pour sa prochaine session. En particulier, l'instrument a été renommé *avant-projet de Convention sur les Règles harmonisées de droit matériel relatives aux titres intermédiaires*.

La seconde session du Comité d'experts gouvernementaux a été programmée du 6 au 17 mars 2006.

¹ Un compte rendu du "Cape Town Registry Workshop" tenu au siège d'UNIDROIT, Rome, le 21 février, est reproduit à la p. 516 du présent numéro.

² UNIDROIT 2004 – Etude LXXVIII – Doc. 18 (avant-projet de Convention).

³ Cf. UNIDROIT 2005 – Etude LXXVIII – Doc. 23 (rapport de la session).

⁴ UNIDROIT 2005 – Etude LXXVIII – Doc. 24 (avant-projet de Convention modifié).

➤ **Mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT**⁵ ◀

CONVENTION D'UNIDROIT SUR LES BIENS CULTURELS VOLES OU ILLICITEMENT EXPORTES (1995)

Le Gabon (le 12 mai 2004 avec entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2004) et la République islamique d'Iran (le 22 juin 2005 avec entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2005) ont adhéré à la Convention. Celle-ci compte désormais (au 31 juillet 2005) 25 Etats contractants.

**CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES PORTANT SUR DES MATERIELS
D'EQUIPEMENT MOBILES ET PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS
SPECIFIQUES AUX MATERIELS D'EQUIPEMENT AERONAUTIQUES (2001)**

Le 21 mars 2005, Oman a déposé ses instruments d'adhésion à la Convention et au Protocole aéronautique. Six instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion ayant été déposés, trois instruments supplémentaires seront nécessaires pour l'entrée en vigueur du Protocole aéronautique, et la prise d'effet de la Convention concernant les biens aéronautiques.

➤ **Programme de recherches d'UNIDROIT** ◀

Les chercheurs suivants ont été accueillis dans le cadre du Programme entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2005 :

- Mme HARRINGTON Carolina (Argentine), Assistante à la Cour d'appel, Cordoba – Chargée de cours, Univ. de Cordoba; Période de recherches : janvier; Sujet de recherches : "Les Principes d'UNIDROIT comme instrument pour l'établissement de directives générales de réglementation".
- M. LOYOLA NOVOA Héctor (Chili), Professeur, Universidad de Chile; Période de recherches : janvier-février; Sujet de recherches : "Le contrat commercial international".
- M. BEN AYED Hichem (Tunisie), Magistrat, Tribunal de 1^{ère} instance, Sidi Bouzid; Période de recherches : février; Sujet de recherches : "Le crédit-bail – Etude de droit comparé".
- Mme MILENKOVIC KERKOVIC Tamara (Serbie & Monténégro), Professeur assistant, Faculté d'économie, Université d'Etat de Nish; Période de recherches : février-mars; Sujet de recherches : "1. La mise en œuvre de la loi type sur la divulgation des informations en Serbie; 2. Promotion des contrats de compensation en Serbie".
- M. AWAD Bassem (Egypte), Magistrat, Substitut Premier du Parquet Général, Ministère de la Justice; Doctorant (Université d'Alexandrie); Période de recherches : mars-avril; Sujet de recherches : "Le brevet, instrument d'incitation à l'innovation technologique en Egypte".
- Mme ROJAS CHAN Anayansy (Costa Rica), avocate; Période de recherches : mai-juin; Sujet de recherches : "Application du principe de bonne foi dans l'inscription en compte de titres financiers".
- Mme LATICHEVSKI Viorica (Moldavie), Professeur assistant, Université de Moldavie, Chisinau; Période de recherches : mai-juin; Sujet de recherches : "L'information précontractuelle en matière de franchise : aspects de droit international et comparé".

⁵ Pour l'état de mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT, consulter le site Internet d'UNIDROIT : < www.unidroit.org > .